



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2023-44 du 12 septembre 2023
Réglementant la circulation
et le stationnement
à proximité du plan d'eau

Le maire de la commune d'Usson en Forez

VU les articles L 2212-1, L.2212-2 (alinéas 1- et 3) et L. 2213- du Code des Collectivités considérant qu'il faut assurer la sécurité du public, ainsi que celle des participants pendant toute la durée du trail de l'éveil ussonnais le dimanche 17 septembre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules sur la voie longeant le plan d'eau en direction du hameau de « Salette » de 6 heures à 16 heures le dimanche 17 septembre 2023.

ARTICLE 2 : Les propriétaires du restaurant "Le Cabanon" devront prendre toutes les mesures nécessaires pour que leurs clients respectent ces prescriptions

Fait à USSON EN FOREZ le 12 septembre 2023
Le Maire,
Hervé BEAL

